

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération : 03 DEC. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYSSES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, JAIME.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024-82 Elections des Conseillers Municipaux Délégués**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération du Conseil Municipal décidant la création de postes de conseillers municipaux délégués,

Madame la Maire rappelle que la Maire est seule chargée de l'administration de la commune ; les délégations ont lieu sous sa surveillance et sa responsabilité et les adjoints et les conseillers municipaux délégués doivent toujours faire mention dans leur décision de la délégation en vertu de laquelle ils agissent.

De plus, l'élu titulaire d'une délégation n'agit pas en son nom mais au nom du Maire. Dès lors, cette dernière demeure libre d'exercer les attributions qu'elle a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les élus délégués remplissent leurs fonctions.

*Décision***1. Après un appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de voix : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

a obtenu : 19 voix : Mme Anne-Lise CAMUS

Mme Anne-Lise CAMUS ayant obtenu 19 voix est proclamée Conseiller Municipal Délégué au Développement Durable.

**2. Après un appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de voix : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 031-213101843-20241122-CM1122\_202482-DE



a obtenu : 19 voix : M Philippe ARRUE

M Philippe ARRUE ayant obtenu 19 voix est proclamé Conseiller Municipal Délégué à la Culture.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

La Maire,  
Marion RIVOIRE

